

## ETHNIE THAI

**Bernard FORMOSO**

(Université de Paris X - Nanterre)

### **Symbolique du corps et hiérarchisation sociale**

**l'exemple de quelques postures dans le Nord-Est de la Thaïlande**

On se propose de montrer dans ces quelques pages comment, en Thaïlande du Nord-Est, et plus précisément en zone rurale, certaines des postures les plus usuelles expriment en situation sociale, le statut des personnes en contact. À travers l'opposition ou la combinaison de ses différents éléments, le corps participe, en effet, à la hiérarchisation prononcée des rapports sociaux qui caractérise la société thaï en général et en particulier celle des Thaï du Nord-Est. L'analyse dégagera progressivement, les termes d'un système symbolique articulé à deux niveaux :

- le premier, individuel, concernant l'agencement des différents segments du corps ;
- le second, interactionnel, étant caractérisé par l'ajustement de ces segments par rapport à ceux des personnes côtoyées, en fonction de paramètres comme le sexe, l'âge et autres critères statutaires.

Si l'emploi du terme "posture" sous-entend une certaine fixité, celle-ci n'est pas nécessairement absolue dans la mesure où, comme le signale J. Drouin (1985 : 67), elle s'applique seulement aux parties du corps que la conception indigène tient pour significatives. Ainsi, dans le cas d'une posture assise ou couchée que les informateurs définissent par la position caractéristique des jambes ou du tronc, les variations que pourrait connaître la position de la tête, des bras ou des mains ne viendront pas modifier la définition qu'ils en donnent.

Parmi les postures qu'admettent les Thaï du Nord-Est, certaines sont plus valorisées que d'autres et toutes ne sont pas désignées par un terme ou une expression. L'analyse ne retiendra que celles faisant l'objet d'une dénomination vernaculaire<sup>1</sup> et, dans cette perspective, elle portera plus précisément sur les positions assises, accroupies et couchées.

Au terme de cette brève présentation, il convient de préciser que les matériaux regroupés et analysés ici ont été collectés dans deux villages de la province de Khon Kaen, d'octobre 1984 à février 1986 et ce dans le cadre d'une mission financée conjointement par le C.N.R.S. et le Ministère des Relations Extérieures. Ces deux villages étaient peuplés de personnes de culture lao, se disant suivant les cas *thai isan*, *lao isan* ou simplement *isan* (*isan* signifie "Nord-Est" en thaï standard et dans le dialecte parlé localement).

## 1. LE CORPS COMME STRUCTURE HIÉRARCHIQUE

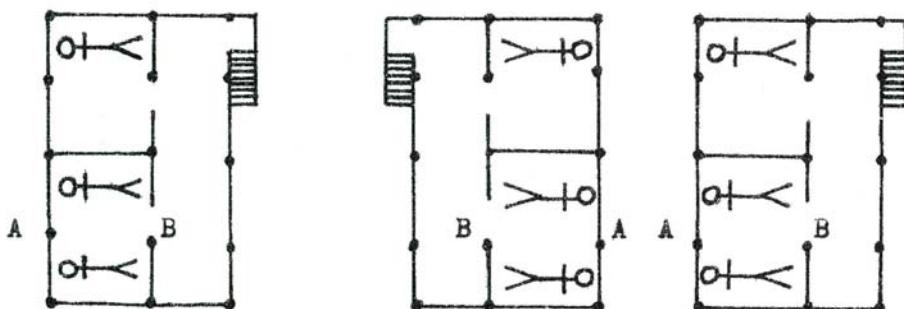
Pour les Thaï du Nord-Est, la tête (*hua*) et les pieds (*tiin*) sont deux parties du corps profondément antithétiques et leur opposition symbolique déborde largement le cadre corporel pour être transposée tant au niveau de la maison qu'à celui du village et de l'espace cultivé. La tête du village ou de la rizière définit une position interne ou haute par rapport à celle, externe ou basse, définie par les pieds. D'autre part, chaque maison est dotée d'éléments parallèles symbolisés par les deux premiers poteaux plantés en terre lors de son élévation. Le "premier poteau" (*saw 9EEk*) représente les pieds, le "poteau âme" (*saw khwan*) la tête. Ces deux repères bornent latéralement l'espace domestique imparti au repos et leur position a non seulement des implications directes sur la position de sommeil des membres de la maisonnée, mais aussi sur celle des habitants des deux maisons voisines. En effet la tête des personnes allongées dans les chambres doit, d'une part, être orientée vers la "tête" de la maison, c'est-à-dire vers le "poteau âme" et, d'autre part, en cas de vis-à-vis des chambres de deux maisons, être orientée vers la partie correspondante du corps des voisins ; quant aux pieds, ils sont associés au "premier poteau" et sont orientés vers les pieds des voisins, en cas de vis-à-vis<sup>2</sup>.

---

<sup>1</sup> Le système de transcription phonétique adopté est celui de M. Haas (1964). Néanmoins, certaines modifications ont été apportées à ce système, de manière à faciliter la dactylographie des termes. C'est ainsi que le phonème consonantique /ŋ/ est rendu par le couple /ng/, que le /ʔ/ devient /9/ et qu'en ce qui concerne les réalisations vocaliques, le /ɪ/ devient /O/, le /ɔ̃/ devient /ö/ et le /ɛ/ devient /E/ dans notre système de transcription. Notons enfin que les voyelles longues se distinguent des brèves par leur redoublement.

<sup>2</sup> Des règles d'association identiques sont attestées chez les Lao de la rive gauche du Mékong, cf. S. CHARPENTIER & P. CLÉMENT (1975 : 200).

## Positions de repos et règles de voisinage



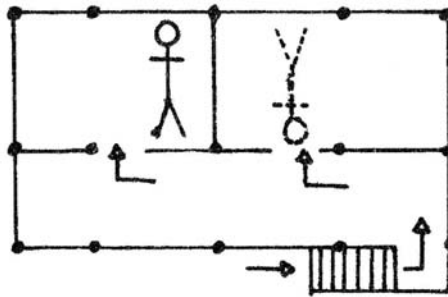
A = "poteau âme" = "tête" de la maison  
 B = "premier poteau" = "pieds" de la maison

Dans la pratique, les dérogations à ce principe d'orientation sont rares et justifiées par la différence de statut des dormeurs. S'il est admis qu'une personne de statut supérieur (*phuu jaj*), dorme les pieds orientés vers la tête d'une autre de condition inférieure (*phuu nOOj*), que les parents adoptent cette position envers les enfants ou l'abbé qui dirige le monastère envers les bonzes ou bonzillons, en revanche l'inverse est proscrit. Autre exception, celle qui concerne les fidèles dormant au *saalaa wad* (hall de prière de la pagode), durant la période de retraite bouddhique. La tradition veut en effet que la tête des dormeurs soit orientée vers la statue du Bouddha (*pha phudtharuub*) tant à la maison où cette statue est placée à côté du "poteau âme", tête de la maison, qu'au monastère où le respect de cette tradition est souvent incompatible avec la règle d'association tête à tête, pieds à pieds des dormeurs, en raison du nombre important de fidèles rassemblés au *saalaa wad* à cette occasion.

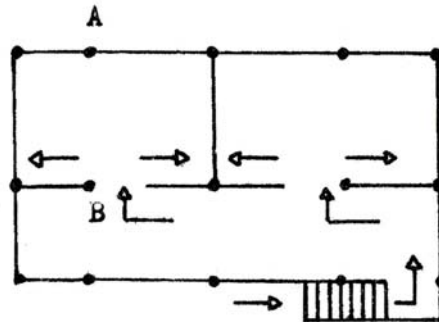
*Tiin jan hua, hua jan tiin !* ("Les pieds craignent la tête et réciproquement !") expliquent les villageois à propos d'une règle qui détermine non seulement la position de sommeil des dormeurs, mais aussi les déplacements à leur abord. En effet, toute circulation à hauteur et à fortiori au-dessus de la tête d'un dormeur est proscrite. Pour prévenir toute transgression de ce genre, les villageois évitent de s'allonger face à une voie d'accès (porte ou escalier) et placent leur repose-tête (*mOOn*) contre une cloison (figure page suivante). De surcroît, ils évitent de dormir contre les poteaux qui, soutenant ces cloisons, supportent aussi les entrails de la maison (*khyy*). Ces entrails et poteaux ont en effet la réputation d'être la voie

de circulation privilégiée des esprits domestiques (*phii hyan*)<sup>3</sup>. Toujours dans le souci d'éviter la proximité des pieds et de la tête, il est interdit de longer la rangée de poteaux qui inclut le "poteau âme" et l'on doit, en conséquence, se déplacer à l'intérieur de la chambre à coucher, du côté du "premier poteau" qui figure les pieds de la maison (figure ci-dessous). Notons que la position de sommeil des Thaï Isan se définit, certes, par rapport aux vivants et aux divinités, mais aussi par rapport aux morts dont le corps est traditionnellement allongé, la tête en direction du soleil couchant. Une telle position est taboue pour les vivants.

*Positions de sommeil autorisées et interdites*



*Circulation des personnes dans la maison*



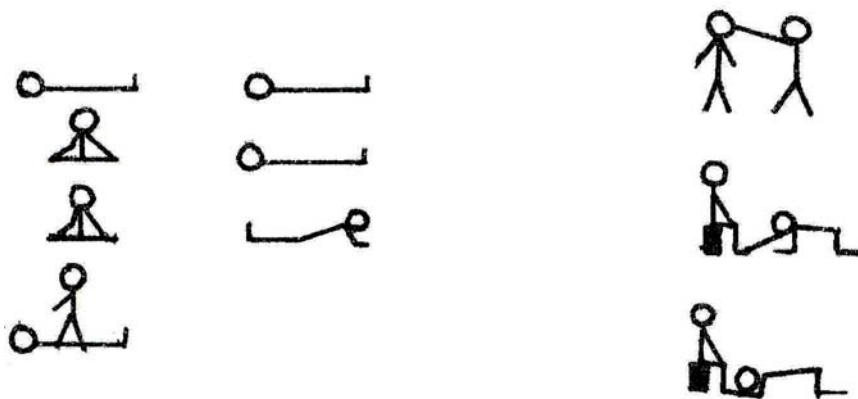
A = "poteau âme" = "tête" de la maison  
 B = "premier poteau" = "pieds" de la maison

<sup>3</sup> Ch. ARCHAIMBAULT (1963: 11) effectue des observations similaires à propos du Laos.

Plus grand est le nombre de règles posturales prises en compte et plus est manifeste la valeur suprême qu'au niveau corporel les Thaï Isan confèrent à la tête et, à l'inverse, l'infériorité de statut qui, pour les pieds, résulte de leur association symbolique avec le bas.

Le statut relatif de la tête et des pieds est, certes, défini par leur opposition symbolique, mais aussi par rapport à d'autres référents corporels situés en position intermédiaire, tels que le tronc, les bras ou les jambes qui ne peuvent être enjambés ou en direction desquels les pieds d'un vis-à-vis ne peuvent être pointés ; la prohibition qui concerne tout déplacement à hauteur de la tête d'une personne allongée s'applique aussi au fait de s'asseoir à proximité de cette partie "haute" du corps et, corrélativement, la tradition proscriit l'usage du repose-tête comme appui fessier. Notons encore que toucher le visage, le sommet du crâne, la nuque ou bien le couvre-chef d'une personne de rang supérieur ou égal, constitue une marque évidente d'irrespect et un signe de défiance lorsqu'un tel geste n'est pas valablement motivé<sup>4</sup>. En situation normale, agir de la sorte reviendrait à placer symboliquement la personne, objet d'un tel geste, "au-dessous" de soi, tout comme le comportement inverse, qui consisterait à placer sa tête ou ses mains au contact des pieds d'un autre, reviendrait à se placer "au-dessous" de lui et serait interprété comme une marque de soumission absolue.

*Rapports de promiscuité interdits entre personnes de rang égal*



Dans une société où l'usage du lit est peu répandu et où le dormeur s'installe simplement sur un matelas, voire une natte, le contact de la partie la plus "haute",

<sup>4</sup> Selon A. RAJADHON (1961: 78) : "The average Thai deems his head a tabooed part belonging to his personality. His fortune or prosperity will be weakened if perchance anything undesirable touches his head, and he deems it a grave insult if anyone dare to do so without his permission."

la plus respectée de l'individu est bien sûr évité avec le sol ou le plancher en bois de la maison sur pilotis et chaque famille dispose de nombreux repose-tête qui suffisent à l'usage de ses membres comme à celui d'éventuels hôtes de passage.

Dans l'idéal, seuls les pieds et les mains sont susceptibles d'un contact direct avec le sol (*din*) ou ses relais domestiques que représentent l'échelle d'accès, l'escalier et le plancher. Pour éviter tout contact des autres parties du corps avec ces supports qualifiés de *sogkaprog* (sales), les solutions qu'adoptent les Thaï du Nord-Est sont variées. Dans certains cas, ils se tiennent accroupis, en appui sur la pointe des pieds (figure ci-dessous), dans une position appelée *nang j00* (*nang* = s'asseoir, *j00ng j00* = à croupetons). Cette posture est fréquemment adoptée dans la cuisine et hors de la maison, par les hommes ou les femmes. Elle est systématiquement utilisée par ces dernières pour déféquer ou uriner.



Dans certains cas encore, les Isan s'assoient sur le bat-flanc extérieur dont chaque maison est équipée. Ce bat-flanc, mobilier domestique bien plus répandu que les chaises, peut accueillir plusieurs personnes et présente l'avantage d'être polyvalent puisque, selon les cas, l'on y mange, l'on y travaille ou bien l'on y dort. Les nattes, qui elles aussi font partie du mobilier domestique, présentent l'avantage par rapport au bat-flanc d'être facilement transportables et sont, de ce fait, très souvent utilisées pour éviter le contact du corps avec le sol. Enfin, à défaut de tout autre isolant et lorsque les Isan ne désirent pas s'asseoir à croupetons, ils utilisent leurs sandales comme appui fessier. Les dispositions qui viennent d'être énoncées s'appliquent aux sols en terre ou en ciment, ainsi qu'aux barreaux d'échelle ou aux marches d'escalier sur lesquelles il est proscrit de s'asseoir, moins souvent cependant aux planchers en bois des maisons, bien qu'au moment du repas et lors

des réceptions d'invités, le contact direct avec le plancher soit évité par le biais de nattes.

On pourrait penser a priori, que la souillure qui, pour les pieds, résulte de leur contact avec le sol, justifie l'infériorité de statut qui leur est conférée. Certes, les pieds sont l'objet d'actes de purification plus fréquents que d'autres parties du corps chez les Thaï Isan : l'usage veut, par exemple, qu'on les lave avant de pénétrer à l'intérieur des maisons, des locaux monastiques, ou bien encore avant de se coucher, et leur aspersion rituelle intervient en diverses occasions. Ainsi, lors de la cérémonie de mariage, avant que le gendre ne pénètre officiellement dans la maison des parents de l'épouse, ses pieds sont aspergés d'eau lustrale, et les fidèles procèdent à l'aspersion des pieds des moines avant que ceux-ci n'accèdent à l'intérieur d'une maison laïque. Cependant les mains des agriculteurs isan, en contact avec la terre, sont, elles aussi l'objet de fréquents lavages qui deviennent systématiques avant la prise des repas, de même qu'elles font parfois l'objet de rituels de purification, tel celui auquel on assiste à l'occasion du Nouvel An traditionnel (*wan son kraan*), lorsque des jeunes filles aspergent d'eau lustrale les mains des bonzes.

L'infériorité de statut des pieds dépend donc moins de la souillure dont ils font l'objet au contact du sol que de leur position extrême dans la structure hiérarchisée que représente le corps pour les Thaï du Nord-Est. Le rang imparti à chaque segment corporel dans cette structure est défini, selon une relation d'ordre fondée sur la verticalité, par l'association permise, de segments de même niveau (tête à hauteur de tête, buste à hauteur de buste...), lorsque l'égalité de statut des personnes en présence veut être signifiée et, corrélativement, par l'impossibilité d'association de segments de niveaux différents. En revanche, lorsqu'il s'agit de signifier l'inégalité de statut des deux personnes, cette inégalité est rendue par la combinaison de segments corporels de niveaux différents (la personne de condition inférieure, en signe d'humilité, place sa tête au-dessous de celle des personnes de condition supérieure, ou bien, autre exemple, elle admet que les pieds de celles-ci soient orientés vers sa tête). Notons que les villageois, en commençant par se laver le visage pour descendre progressivement vers le bas, témoignent de leur conception hiérarchique du corps humain chaque fois qu'ils font leur toilette.

On remarque, en résumé, que la relation d'ordre qui attribue une valeur spécifique aux différentes parties du corps est fonction de leur hauteur relative selon une logique qui postule l'infériorité de rang des parties basses et, en retour, la supériorité des parties hautes. On remarque enfin que cette relation d'ordre joue un rôle significatif dans le classement social des personnes en contact. Rôle que l'étude des postures assises et couchées permet de mieux saisir.

## 2. LES POSTURES ASSISES

C'est principalement de la position des jambes et des pieds par rapport à l'axe vertébral que les postures assises tirent à la fois leur valeur éthique et leur signification sociale en Thaïlande du Nord-Est. En vertu de l'usage qui proscriit l'orientation des membres inférieurs, et notamment des pieds, en direction d'un vis-à-vis, les postures appelées *nang phab phiab*<sup>5</sup> et *nang khug khaw* sont particulièrement valorisées par les villageois. Dans le cas de la première, le corps prend appui sur les jambes repliées latéralement vers l'arrière (figure de gauche ci-dessous), alors que dans la seconde, il prend appui sur les genoux et la pointe ou le dos des pieds (figure de droite ci-dessous). Répondant toutes les deux à la position idéale des jambes et des pieds (tournés vers l'arrière du corps), ces postures n'en ont pas moins une valeur sensiblement différente.



<sup>5</sup> G. B. MAC-FARLAND (1969 : 448) décrit cette posture de la manière suivante : "A polite sideways sitting posture in which the lower limbs are flexed backwards, and the soles of the feet are everted behind (turned away from the guest). The arm on the opposite side usually supports the weight of the body and bends to form the shape of a baw."





Celle appelée *nang khug khaw* (*nang* = s'asseoir, *khug khaw* = s'agenouiller) est adoptée de manière ponctuelle, principalement à l'occasion des rituels bouddhistes. Les bonzes et les laïques s'assoient ainsi pour effectuer les trois prosternations appelées *kaab* (figure ci-dessus)<sup>6</sup>, qui introduisent ou concluent tout rituel de ce type ; les laïques adoptent également cette posture lorsqu'il s'agit de transmettre des offrandes aux bonzes, que ce soit à la pagode ou lors des fêtes domestiques ; quotidiennement, à l'occasion de la quête de nourriture qu'effectuent les moines dans le village, les femmes *nang khug khaw* pour procéder aux offrandes, marquent de cette manière la prééminence des hommes et des bonzes restés debout (figure ci-dessous) ; par cette posture, les jeunes témoignent de leur respect à des personnes âgées, en certaines occasions (mariage...).



<sup>6</sup> Selon M. ZAGO (1972 : 71) : “La prostration (*khav*, *krab* en thaï) est le plus grand signe de respect. Pour l'exécuter, l'on se met à genoux ou assis sur le sol, les jambes sur le côté ; l'on joint les mains en les élevant jusqu'au front, puis l'on s'incline profondément ; l'on ouvre les mains et l'on touche la terre avec les mains et avec le front. Cette prostration manifeste la sujétion personnelle totale, parce que l'individu touche la terre avec les cinq extrémités du corps : la tête, les deux mains et les deux pieds.” Si cette description recoupe fidèlement nos propres observations, elle diverge par contre en ce qui concerne le contact direct de la tête avec le sol, dont parle l'auteur. Dans le Nord-Est de la Thaïlande, en effet, ce contact n'est pas réel et les personnes effectuant un *khaab* posent leur front sur le dos des mains, qui, elles, sont effectivement au contact du sol.

Dans le cadre des cérémonies bouddhistes la posture *nang khug khaw* alterne avec celle qui est appelée *nang phab phiab* (*nang* = s'asseoir, *phab phiab* = plier les deux jambes sur le côté et vers l'arrière). Cette dernière est non seulement adoptée par les laïques, hommes et femmes, mais aussi par les religieux, l'assemblée dans son ensemble rendant ainsi hommage au Bouddha. Dans ces conditions le statut plus élevé des bonzes est rendu de différentes manières.

Tout d'abord les moines s'installent "au-dessus" des laïques, soit qu'ils se placent sur un plancher surélevé, soit qu'ils jouissent du privilège de s'asseoir sur des nattes. Ensuite, la différence de rang qui les démarque des gens du commun est traduite en termes posturaux par leur fixité et la rigidité de leur colonne vertébrale qui s'oppose aux fréquentes prosternations et inclinations vers le bas, imposées aux seconds par la chorégraphie complexe du rituel. Enfin, contrairement aux fidèles qui font face à la statue du Bouddha, les moines, disciples de la divinité, lui tournent le dos ou s'assoient à sa hauteur, et plus élevé est leur rang dans la communauté monastique, plus grande est leur proximité par rapport à l'effigie sacrée : l'abbé en est le plus proche, suivi des bonzes par ordre d'ancienneté dans la communauté, puis des novices et, parmi les laïques placés à distance, les hommes âgés précèdent les hommes plus jeunes qui précèdent à leur tour, dans l'ordre, les femmes âgées, les plus jeunes mères de famille et les jeunes filles. La logique de hiérarchisation du corps social, à l'oeuvre ici, est non plus seulement fondée sur les postures des personnes présentes, mais aussi sur la position que ces personnes occupent par rapport au référent que représente en l'occurrence la statue du Bouddha. Elle n'est plus seulement fonction de la hauteur relative des segments corporels, mais de la distance qui sépare les acteurs sociaux du référent. Elle ne se définit plus selon un axe vertical, mais sur un plan horizontal.

On retrouve également cette logique à l'oeuvre hors des limites du monastère, en toutes situations où un nombre important de personnes est rassemblé. Le référent à partir duquel se définit la position des membres de l'assistance est variable. Il peut s'agir d'un orateur ou d'un officiant. Lorsque le rassemblement a lieu dans le cadre domestique, l'opposition des parties est et ouest de la maison sert de référent : les hommes se placent à l'est, direction la plus valorisée parce que c'est en lui faisant face que le Bouddha aurait atteint l'illumination et parce qu'elle symbolise la naissance ; les femmes se placent à l'ouest, direction la moins valorisée, car associée à la mort. Les visites que les moines effectuent chez les laïques, hors de tout cadre rituel, impliquent pour les uns et les autres l'adoption de la posture assise, les jambes repliées sur l'un des côtés du corps (*nang phab phiab*), qui est également de mise pour les officiants des rites animistes. *Nang phab phiab* est

enfin, en situation ordinaire, la posture caractéristique des femmes par opposition aux hommes qui, eux, s'assoient en tailleur<sup>7</sup>.

La position assise en tailleur, lorsqu'elle est adoptée par les femmes, est assimilée par les hommes à une provocation sexuelle et est réprouvée par la morale. Elle symbolise, en effet, l'ouverture du vagin. Si parfois certaines femmes l'adoptent par commodité, c'est toujours dans un contexte strictement féminin. En rapport avec sa connotation sexuelle, cette posture sert incontestablement de marque de virilité pour les hommes. Notons que cette répartition, selon le sexe, des postures assises a des implications directes sur la hauteur relative des personnes en contact. Alors que le fait de s'asseoir en tailleur assure au tronc une grande stabilité et favorise la rectitude de la colonne vertébrale, la position assise, les jambes repliées sur le côté, se caractérise par un déséquilibre au niveau de l'appui fessier et une torsion de l'axe vertébrale qui exige de la personne adoptant cette posture un travail constant des muscles lombaires, d'où la nécessité pour elle de prendre appui soit avec la main, soit avec le coude, sur la cuisse la plus avancée ou le sol, appui qui implique une flexion du corps vers l'avant. Lorsqu'elles travaillent, discutent ou prennent leur repas, les femmes placent le plus souvent leur coude ou leur main en appui sur l'un des genoux, leur tête se trouvant dès lors située à un niveau plus bas que celle d'éventuels hommes présents (figure ci-dessous).



---

<sup>7</sup> On retrouve cette opposition hommes assis en tailleur/femmes assises les jambes repliées sur le côté dans d'autres pays d'Asie du Sud-Est et notamment en Malaisie (cf. J. MASSARD, 1983 : 105).

Cette différence de niveau entre hommes et femmes, observée dans le cas des postures assises, est également marquée dans l'obligation d'incliner la tête pour une femme passant devant un homme ou un cadet devant un aîné, un laïque devant un religieux ; elle s'applique également aux rapports sexuels, la femme se tenant en principe sous son partenaire. Le renversement des rôles dans l'acte de copulation bouleverserait non seulement la hiérarchie des sexes, mais entraînerait aussi une perte de pouvoir de certains talismans typiquement masculins tels que les tatouages, comme l'a bien montré B. J. Terwiel (1979 : 85-86).

La position assise en tailleur, appelée *nang khad samaad* (*nang* = s'asseoir, *khad* = croiser, *samaad*, *samaathi* = concentration) (figure ci-dessous), s'apparente aux postures adoptées par les bonzes en méditation : *nang samaathi* (*nang* = s'asseoir, *samaathi* = concentration), assis les jambes croisées, le corps prenant appui sur les fesses et le dos des pieds (figure de gauche page suivante) et *nang khad samaathi chan* (*nang* = s'asseoir, *khad* = croiser, *samaathi* = concentration, *chan* = haut), posture identique à la précédente, mais l'extérieur des pieds prenant appui sur l'intérieur des cuisses (figure de droite page suivante). Lorsque des représentants des deux sexes se côtoient, elle est, nous l'avons vu, l'apanage des hommes qui, ayant seuls le droit de s'asseoir les jambes écartées, marquent de cette manière leur virilité et leur prééminence sur les femmes, cette différence de statut étant, par ailleurs, justifiée au nom de l'idéologie bouddhiste par le fait que seuls les représentants du sexe masculin ont accès à la fonction monastique, fonction qu'ils peuvent assumer au moins une fois avant le mariage.





Vue de face



Vue de face



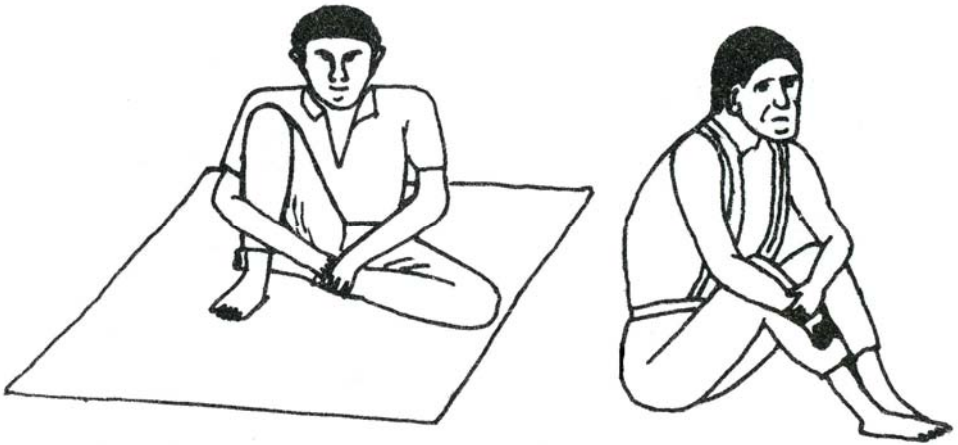
Vue plongeante



Vue plongeante

Si donc cette posture trouve des modèles et une légitimité dans l'activité religieuse, elle n'en est pas moins dotée d'une valeur ambiguë qui tient, d'une part, au fait qu'elle est détournée de sa fonction spirituelle (la recherche de la concentration à travers l'exercice solitaire de la méditation) pour devenir signe de virilité en situation sociale ; et d'autre part, au fait que les pieds, dans cette posture, sans être orientés vers un vis-à-vis, sont néanmoins placés à l'avant de l'axe vertébral. Si la position assise en tailleur est symbole de virilité, c'est aussi en partie à cette position des membres inférieurs qu'elle le doit. En effet, les villageois disent à son propos que les genoux des personnes placées côte à côte ou en vis-à-vis *tii kan* ("se battent"). On retrouve d'ailleurs associées les notions de virilité et d'agressivité dans la désignation non plus des genoux, mais des coudes pointés vers l'extérieur. Une telle posture est appelée par les Isan : *myy bEEb nagleeng* (litt. "les mains à la manière des voyous").

Adoptée entre familiers, la posture assise en tailleur n'est pas de mise lorsqu'il s'agit de faire montre d'humilité en présence de religieux ou de personnes de rang élevé. Adaptée à certaines situations, mais pas à toutes, elle se situe à mi-chemin entre celles hautement valorisées (assis sur les genoux ou les jambes repliées sur le côté) et celles auxquelles la tradition des Thaï du Nord-Est confère un indice de sociabilité très faible et parmi lesquelles il faut ranger les positions *nang san hua khaw*, les deux jambes en avant et écartées, l'une pliée et couchée sur le sol, l'autre en appui sur la plante des pieds (figure de gauche ci-dessous) ; *nang kOOd khaw* (*nang* = s'asseoir, *kOOd* = embrasser, *khaw* = genoux), jambes pliées et jointes en avant, les mains tenant les genoux, le corps reposant sur les fesses et les talons (figure de droite ci-dessous) et *nang jiad sOOj* (*nang* = s'asseoir, *jiad* = allonger, *sOOj* = aider), jambes couchées sur le sol, tendues en avant, le tronc en appui sur les fesses avec les mains ou les coudes comme appuis subsidiaires (figure page suivante).



Le trait caractéristique de ces différentes postures est bien sûr la position des jambes à l'avant du corps, d'où une dévalorisation qui est relative aux situations où deux personnes se font face (les pieds, rappelons-le, ne devant jamais être orientés vers un vis-à-vis).



De ces trois postures celle appelée *nang san hua khaw* prête, sans doute, le plus à commentaires. Les villageois lui donnent une connotation péjorative en la qualifiant de “posture du nouveau gendre” (*nang bEEb luug khöj khon maj*). En effet, conformément à la tendance uxori locale du système de parenté indifférencié des Isan, le gendre est l'étranger dans la maison, celui qui n'est pas tout à fait civilisé bien qu'il soit adulte, car il faut lui enseigner non seulement les droits et les devoirs attachés à son statut d'homme marié, mais aussi les usages propres à la famille de son épouse. Le rapprochement tête-genoux, caractéristique de cette position, n'est pas étranger à la dévalorisation particulièrement marquée dont elle est l'objet. L'expression *nang san hua khaw*, employée pour la définir signifie mot-à-mot : “s'asseoir-niveau-tête-genoux” ou, dans une forme plus intelligible : “s'asseoir la tête au niveau des genoux”. Les Thaï Isan associent donc de manière explicite, dans la dénomination de cette posture, la tête et les genoux, dont la position à même hauteur va à l'encontre de l'ordre hiérarchique des parties du corps.

### 3. LES POSTURES COUCHÉES

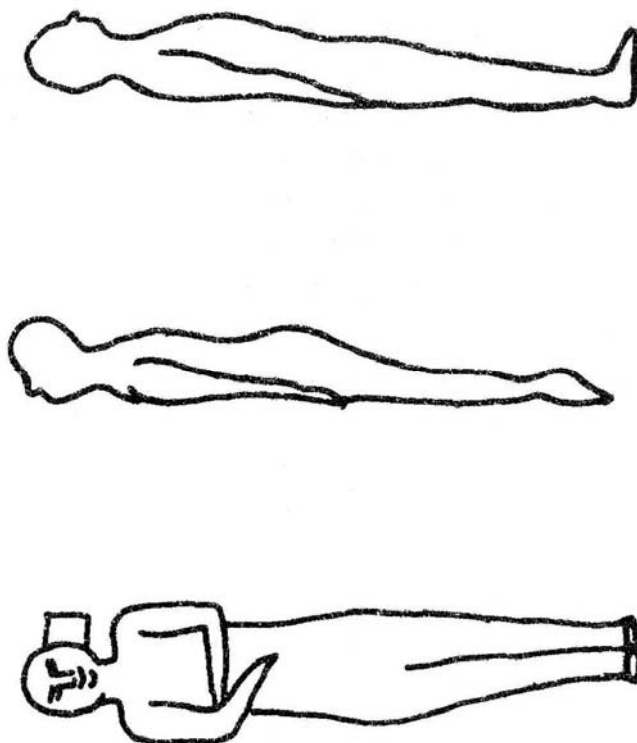
La tradition des Thaï du Nord-est, soutenue en cela par l'iconographie bouddhiste, ne valorise qu'une seule position de sommeil, appelée *nOOn khEEng khwaa* (*nOOn* = dormir, *khEEng* = se pencher sur le côté, *khwaa* = droit/e) et qui consiste à dormir allongé sur le flanc droit (figure page suivante). À l'intérieur des monastères thaïlandais le Bouddha, lorsqu'il est figuré allongé, l'est toujours dans cette position. En théorie toutes les autres postures sont proscrites (cf. annexe), mais dans la pratique, seule la position couchée sur le ventre et qui est appelée

*nOOn khwam* (*nOOn* = dormir, *khwam* = tourné à l'envers) n'est jamais observée dans les villages. La posture couchée sur le dos, *nOOn ngaaj* (*nOOn* = dormir, *ngaaj* = être allongé la face vers le haut) et celle qui consiste à dormir allongé sur le flanc gauche, *nOOn khEEng saaj* (*nOOn* = dormir, *khEEng* = se pencher sur le côté, *saaj* = gauche) (figure page suivante) sont occasionnellement adoptées par les vivants, mais s'inscrivent plus spécifiquement dans la symbolique des rites funéraires. En effet, le corps du défunt est allongé sur le dos, de l'instant du décès jusqu'au rituel de crémation, pour être ensuite tourné sur le côté gauche avant l'instant crucial de l'incinération.



Si l'on peut voir dans l'opposition flanc gauche/flanc droit l'expression, posée en termes symboliques, du rapport antithétique qu'entretiennent les morts et les vivants, ce n'est pas le cas des positions en décubitus dorsal et ventral, puisque toutes les deux sont en théorie l'objet d'une même prohibition.



*Les postures couchées proscrites*

L'interdiction de dormir la face tournée vers le sol, mais aussi vers le ciel, est liée à la crainte d'une intervention des puissances terrestres ou célestes qui, particulièrement la nuit, cherchent à capter l'âme vagabonde du dormeur. Si, dans la pratique, cette crainte s'applique surtout à l'orientation de la face des dormeurs vers le bas, c'est-à-dire vers le sol, c'est parce que celui-ci est porteur de souillure, mais c'est aussi parce que, selon la cosmologie thaï, dans les entrailles de la terre se trouve l'enfer (*narog*). En revanche, la posture couchée sur le dos, face tournée vers le ciel et, au-delà vers le paradis (*sawan*), qui est imposée au corps du défunt avant la crémation, constitue un acte propitiatoire, le paradis étant, pour les bouddhistes comme pour les chrétiens, la destination post-mortem idéale.

#### 4. CONCLUSION

Au terme de ces brèves notes sur certaines des postures les plus caractéristiques des Thaï Isan, on peut dégager divers aspects de la relation dialectique qui unit, dans cette société, les éléments du corps physique à ceux du corps social. Le corps comme signifiant au sein du système hiérarchique thaï isan s'inscrit dans deux logiques complémentaires. La première, sur laquelle nous avons centré l'analyse, exprime le rang des personnes en contact, par l'intermédiaire des postures qu'elles adoptent. Le sens conféré à ces postures tient, nous l'avons vu, dans la valeur impartie à chacun des segments corporels, cette valeur étant fonction de leur hauteur relative par rapport à un axe vertical, mais sur un plan horizontal et sur les postures relatives des personnes en présence, leur statut social étant dès lors signifié par la distance qui les sépare d'un référent qui peut être, suivant les cas, un individu, l'effigie d'une divinité ou encore un espace symbolique comme, par exemple, les parties est et ouest de la maison.

Si, en situation sociale, les postures par l'individu se définissent par rapport à celles de l'entourage, l'analyse de ces postures montre que, dans un cadre plus large, elles sont non seulement fonction des vivants, mais aussi des morts et des divinités, et que de ce fait elles inscrivent l'individu dans l'ordre cosmique propre à sa société. C'est progressivement et par mimétisme que l'enfant thaï isan, pris dans ce système de relations, multidimensionnel et omniprésent, apprend où il faut se placer et comment il faut se tenir en fonction des circonstances.

## ANNEXE

### *Les interdits relatifs aux positions assises et couchées selon un manuel de bonnes manières thaï*

#### **1. Les interdits relatifs aux positions assises**

- Il est proscrit pour une personne de condition inférieure de s'asseoir dans une position plus élevée que celle d'une personne de rang supérieur ; pour une belle-fille ou un gendre de s'asseoir plus haut ou les pieds en direction de la face des parents par alliance.
- Il est interdit de s'asseoir en tailleur pour les femmes.
- Il est interdit de s'asseoir en tailleur lorsque l'on écoute un sermon (bouddhiste), au moment du repas et lorsqu'un parent par alliance prononce un discours.
- Il est interdit de s'asseoir dans l'encoignure d'une porte, sur les barreaux d'une échelle, sur un repose-tête, ainsi que de s'asseoir parmi les anciens pour un jeune.
- Discuter avec une personne assise est malséant pour une autre se tenant debout.
- S'asseoir au-dessus de la tête d'une personne allongée est proscrit.

#### **2. Les interdits relatifs aux positions couchée**

- Il est interdit de dormir sur le dos, sur le ventre ou sur le côté gauche.
- Il est interdit de dormir la tête orientée vers l'ouest.

extrait de : Phra Mahaparicha Parinjajo, *Praphenii booraan thaj 9iisaan* (Coutumes traditionnelles du Nord-Est de la Thaïlande), p. 586-587. 30.000 exemplaires de ce livre ont été vendus entre 1952, date de la première édition, et 1979. En 1982, à l'occasion de sa cinquième édition, il a été tiré à 10.000 exemplaires.

### RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

ARCHAIMBAULT Ch., “Contribution à l’étude du rituel funéraire lao”, *Journal of the Siam Society*, Bangkok, 1963, vol. LI, 1, p. 1-63.

CHARPENTIER S. & CLÉMENT P., *L’habitation lao dans les régions de Vientiane et de Louang-Prabang*, Paris, E.P.H.E. VI<sup>e</sup> section, thèse de 3<sup>e</sup> cycle, 1975, 2 vol., 753 p.

DROUIN J., “De quelques postures usuelles et rituelles, notes d’ethnolinguistique touarègue”, *Geste et Image*, n<sup>o</sup> 5, p. 67-89, 1985.

HAAS, M., *Thai-English Dictionary*, Stanford, Stanford University Press, 1964

MAC-FARLAND, G.B., *Thai-English Dictionary*, Stanford, Stanford University Press, 1969.

MASSARD, J., *nous gens de Ganchong, environnement et échanges dans un village malais*, Paris, Éditions du C.N.R.S., 1983, 443 p.

PARINJAJO (Prat), *Praphenii booraan thaj 9iisaan*, Ubon Ratchatani, Sirithom ed., 1982, 591 p.

RAJADON, A., *Life and Ritual in Old Siam*, New Haven, H.R.A.F. Press, 1961, 190 p.

TERWIEL, B.J., *Monks and Magic, an Analysis of religious Ceremonies in Central Thailand*, London/Malmö, S.I.A.S. Monograph Series n<sup>o</sup> 24 (1<sup>ère</sup> éd. 1975), 1979, 297 p.

ZAGO, M., *Rites et cérémonies en milieu bouddhiste lao*, Roma, Universita Gregoriana ed., 1972, 408 p.